

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

-----  
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

-----  
MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

\*\*\*\*\*

INTERNAL TENDERS BOARD

## **DEMANDE DE COTATION**

N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021

LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES  
MULTIMEDIA DE CERTAINS ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS DU  
CENTRE, DU SUD ET DE L'EST  
POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION  
CONTINUE EN TROIS (03) LOTS.**

**FINANCEMENT : FONDS SPECIAL CAS COVID-19-MINESEC**

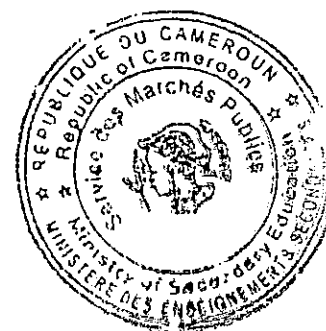
**IMPUTATION : 54-99-974-03-330010-2261**



**DOSSIER DE CONSULTATION**

# SOMMAIRE

<b>PIECE N° 0 - AVIS DE DEMANDE DE COTATION .....</b>	<b>03</b>
<b>PIECE N° I - LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER .....</b>	<b>09</b>
<b>PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>10</b>
2.1 - Le Dossier de Consultation .....	10
2.2 - Préparation des offres .....	10
2.3 - Dépôt des offres .....	11
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres .....	11
2.5 - Attribution de la Lettre-commande .....	11
<b>PIECE N° III - MODELES ET PIECES .....</b>	<b>12</b>
3.1 - Lettre de soumission .....	12
3.2 - Bordereau des Prix Unitaires .....	13
3.3 - Cadre de Devis Estimatif, descriptif et quantitatif .....	14
<b>PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE COMMANDE .....</b>	<b>15</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>17</b>
<b>TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES.....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE I: GENERALITES .....</b>	<b>18</b>
<b>CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES .....</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS .....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE IV : RECEPTION .....</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>22</b>
<b>TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>24</b>
<b>TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....</b>	<b>24</b>
<b>TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>27</b>
<b>LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES .....</b>	<b>27</b>
<b>GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES .....</b>	<b>28</b>
<b>MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES .....</b>	<b>29</b>



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES  
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET  
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES  
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
=====

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION  
N°.....02...../DC/MINESEC/CIPM /2021 DU 06-04-2021**  
LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERES DES SALLES  
MULTIMEDIA DE CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE DES REGIONS DU CENTRE,  
DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET  
LA FORMATION CONTINUE EN TROIS (03) LOTS.**

**1. Objet de la consultation :**

Dans le cadre de l'exécution des projets sur fonds COVID-19, le Ministre des Enseignements Secondaires lance en procédure d'urgence, un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation relative à l'équipement en mobiliers des salles multimédia de certains établissements d'enseignement secondaire des régions du Centre, du Sud et de l'Est pour l'enseignement à distance et la formation continue en trois (03) lots.

**2. Description des prestations :**

Les prestations objets du présent Avis de Consultation portent sur l'équipement de soixante (60) chaises et vingt-deux (22) tables par lot des salles multimédia de certains établissements d'enseignement secondaire des régions du Centre, du Sud et de l'Est pour l'enseignement à distance et la formation continue en trois (03) lots, conformément au Titre II de la pièce IV du présent Dossier de Consultation.

**3. Délai d'exécution :**

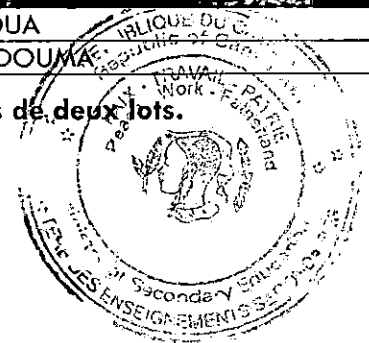
Le délai maximal de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours.

**4. Allotissement:**

Cette prestation est constituée de trois (03) lots répartis comme suit :

LOTS	REGIONS	ETABLISSEMENTS
1	CENTRE	Lycée Classique de NANGA EBOKO
		Lycée Classique D'ESEKA
2	SUD	Lycée Technique de KRIBI
		Lycée Technique d'AMBAM
3	EST	Lycée Technique de BERTOUA
		Lycée Classique de YOKADOUMA

**N.B : Un même Soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus de deux lots.**



## 5. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel des prestations est de **vingt millions sept cent mille FCFA TTC (20 700 000)** dont **six millions neuf cent mille (6 900 000)** de Francs CFA Toutes Taxes Comprises pour chaque lot conformément au tableau ci-après :

LOTS	REGIONS	ETABLISSEMENTS	MONTANT PREVISIONNEL EN FCFA TTC
1	CENTRE	Lycée Classique de NANGA EBOKO	6 900 000
		Lycée Classique D'ESEKA	
2	SUD	Lycée Technique de KRIBI	6 900 000
		Lycée Technique d'AMBAM	
3	EST	Lycée Technique de BERTOUA	6 900 000
		Lycée Classique de YOKADOUMA	
TOTAL			20 700 000

## 6. Participation et origine :

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience dans le domaine de la fourniture des biens et services à l'Etat.

## 7. Financement :

Les prestations objets de la présente Consultation sont financées par le Fonds CAS COVID-19 du MINESEC sur la ligne d'imputation 54-99-974-03-330010-2261.

## 8. Consultation du Dossier :

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables au **Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59**, dès publication du présent Avis.

## 9. Acquisition du Dossier de consultation :

Le Dossier de Consultation peut être retiré auprès du **Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. : 222 23 43 59**, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **F CFA 50 000 (cinquante mille)**, représentant les frais d'achat du Dossier.

## 10. Remise des offres :

Sous peine de rejet, chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir contre récépissé au **Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813**, au plus tard le **30-04-2021** à 13 heures, et devra porter la mention suivante :

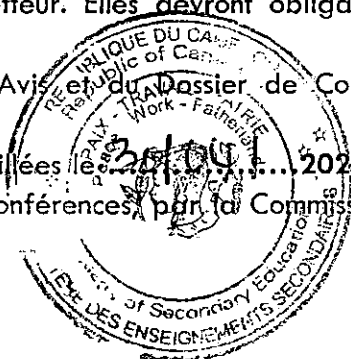
**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021**  
**LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DE CERTAINS ETABLISSEMENTS**  
**D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET**  
**DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE EN TROIS (03) LOTS.**  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

## 11. Recevabilité et Ouverture des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur. Elles devront obligatoirement être datées de **moins de trois (03) mois**.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

Les offres seront remises à l'adresse sus indiquée et dépouillées le **30-04-2021** à 14 heures au Ministère des Enseignements Secondaires dans la salle des Conférences par la Commission Interne de



Passation des Marchés du MINESEC, en présence des soumissionnaires dûment mandatés ayant une parfaite maîtrise du Dossier.

Les offres devront être chiffrées en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnées du modèle de soumission signé.

## **12. Principaux critères d'évaluation :**

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

### **A/ Critères éliminatoires :**

- Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Présence dans la liste des entreprises ayant abandonné l'exécution des marchés établie par le MINMAP ;
- Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié;
- Note technique inférieure à 3 Oui/4;
- Engagement sur l'honneur à respecter les caractéristiques techniques requises pour le bois (type, qualité, essence et taux de séchage du bois);
- Prospectus ou dessins en (couleur) de la table et de la chaise à fournir.

### **B/ Critères essentiels :**

- Présentation générale des offres ;
- Références de l'entreprise (preuve de livraison d'au moins une commande de même nature);
- Le projet de Lettre-Commande, paraphé à chaque page et signé à la dernière;
- Délai de livraison (inférieur ou égal à **90 jours**).

Les critères essentiels sont soumis à des minima dont le détail est donné dans le Règlement de la Consultation (Pièce II).

Cette évaluation se fera de manière binaire (**oui ou non**), avec un minimum acceptable d'au moins **3 oui / 4** de l'ensemble des critères essentiels pris en compte.

## **11. Attribution**

La Lettre-Commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre jugée la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Consultation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 3 oui / 4 des critères essentiels.

**N.B :** Un même Soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus de deux lots.

## **12. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **13. Renseignements complémentaires :**

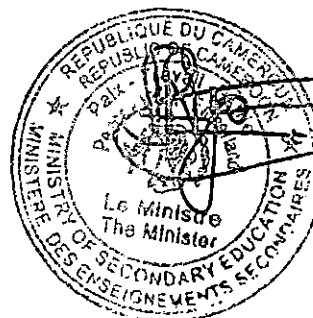
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du **Ministère des Enseignements Secondaires - Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59.**

## **16. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques :**

Pour toute dénonciation de tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48. CONAC : 1517.

06 AVR 2021

Fait à Yaoundé, le \_\_\_\_\_  
Le Ministre des Enseignements Secondaires,



*Nalwa Luanga*

### **Ampliations :**

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CIPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES  
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET  
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES  
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
=====

## CONSULTATION NOTICE FOR A QUOTATION REQUEST

REQUEST FOR QUOTATION N° .....02...../RQ/MINESEC/ITB/2021 OF 06-01/2021  
IN EMERGENCY PROCEDURE

### FOR EQUIPPING MULTIMEDIA ROOMS WITH FURNITURE IN SOME SECONDARY EDUCATION SCHOOLS IN THE CENTER, SOUTH AND EAST REGIONS FOR DISTANCE LEARNING AND CONTINUES TRAINING IN THREE (03) LOTS.

#### 1. Subject of the consultation:

Within the framework of execution of projects with Covid-19 funds, the Ministry of Secondary Education launches in emergency procedure, a Consultation Notice for a Quotation Request relating to equipping with tables and chairs of multimedia rooms of some Secondary Education Schools in the CENTER, SOUTH and EAST regions for distance education and continues training in three (03) lots.

#### 2. Description of services:

The services of this present consultation include, equipping multimedia rooms with twenty two (22) tables and sixty (60) chairs per lot of some Secondary Education Schools in the CENTER, SOUTH and EAST regions for distance education and continues training in three (03) lots), in accordance with section II of article IV of this Consultation File.

#### 3. Deadline of execution:

The maximum execution duration time envisaged for the supply is ninety (90) days.

#### 4. Allotment:

The services are divided into three (03) lots distributed as follows:

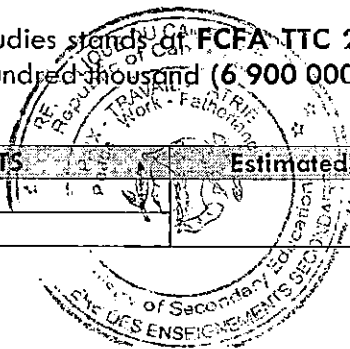
LOTS	REGIONS	ETABLISSEMENTS
1	CENTER	GHS NANGA EBOKO
		GHS ESEKA
2	SOUTH	GHS KRIBI
		GHS AMBAM
3	EAST	GHS BERTOUA
		GHS YOKADOUMA

**N.B: A single bidder cannot be awarded more than two lots**

#### 5. Estimated cost:

The estimated cost of the operation following prior studies stands at **FCFA TTC 20 700 000** (twenty million seven hundred thousand Francs) that's six million nine hundred thousand **(6 900 000)** francs CFA taxes inclusive for each lot in conformity to the following table:

LOTS	REGIONS	ETABLISSEMENTS	Estimated cost in FCFA ATI
1	CENTER	GHS NANGA EBOKO	6 900 000
		GHS ESEKA	



LOTS	REGIONS	ETABLISSEMENTS	Estimated cost in FCFA ATI
2	SOUTH	GTHS KRIBI	6 900 000
		GTHS AMBAM	
3	EAST	GTHS BERTOUA	6 900 000
		GHS YOKADOUA	
<b>TOTAL</b>			<b>20 700 000</b>

**6. Participation and origin:**

Participation to this consultation is open to companies governed by Cameroonian law with experience in this field of supplying goods and services to the State.

**7. Financing:**

The services subject of this request for quotation will be financed by CAS COVID-19 FUNDS of MINESEC on the budgetary line 54-99-974-03-330010-2261.

**8. Consultation of the Tender file:**

The consultation file could be consulted in the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Sub-department of Budget, Service of Public Contracts Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59, on publication of this Notice.

**9. Acquisition of consultation file :**

The consultation file could be obtained from the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Sub-department of Budget, Service of Public Contracts, Block « C » room 813, Tel.: 222 23 43 59 after the publication of this Notice against submission of a receipt of payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of F CFA 50 000 (fifty thousand Francs) representing the cost of purchasing the file.

**10. Submission of Files :**

On risk of reject, each offer, written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be handed against receipt to the Ministry of Secondary Education, Department of Financial and Material Resources, Sub-department of Budget, Service of Public Contracts, Block "C" door 813, no later than 30/04/2021 at 1 p.m., and must bear the following:

**CONSULTATION NOTICE FOR A QUOTATION REQUEST**  
**REQUEST FOR QUOTATION N°.....02...../RQ/MINESEC/ITB/2021 OF 06/04/2021**  
**IN EMERGENCY PROCEDURE**  
**FOR EQUIPPING MULTIMEDIA ROOMS IN SOME SECONDARY EDUCATION SCHOOLS WITH FURNITURE**  
**IN THE CENTER, SOUTH AND EAST REGIONS FOR DISTANCE LEARNING AND CONTINUES**  
**TRAINING IN THREE (03) LOTS.**

"To be opened only during the Tenders Board Opening session".

**11. Admissibility and Acceptability of tenders:**

On risk of reject, the fiscal documents required must be original or certified copies certified by the issued service and they must be dated less than three (03) months.

Any offer that does not comply with the requirements of this Notice and the Consultation File will be declared inadmissible.

The Bids will be received in the address mentioned above on the 30/04/2021 at 2. pm in the Ministry of Secondary Education, by the Internal Tender's Board, in the presence of the bidders or their mandated representatives with full knowledge of the files if they so desire.

The bids will be evaluated exclusively of value added tax (EVAT) and all taxes inclusive (ATI) and accompanied by the signed model tender if your bid is chosen.

**12. Main Evaluation Criteria:**

Tenders will be evaluated according to the following key criteria:

**A / Eliminary Criteria**

- Incomplete administrative file or non-conformity of administrative file record 48h after the opening of bids;
- False statements or falsified documents.



- Presence in the list of companies having abandoned the execution of contracts established by MINMAP;
- Omission in the financial offer, of a quantified unit price;
- Technical score less than 3 Yes / 4;
- Commitment on honour to respect the technical characteristics required for the wood (type, quality, species and seasoning rate of the wood);
- Prospectuses or color drawings of the table and chair to be supplied.

**B / Essential Criteria**

- General presentation of offers;
- References of the company in similar achievements( prove of supply);
- Description of services initialled;
- Delivery time (less than or equal to 90 days).

The essential criteria are subject to minima, details of which are given in the Consultation Rules (Exhibit II).

This evaluation will be done in a binary manner (yes or no), with an acceptable minimum of at least 3 yes / 4 of all the essential criteria taken into account.

**13. Award:**

The jobbing order will be awarded to the tenderer who has offered the lowest bid, substantially in accordance with the requirements of the Bidding Documents, having met 100% of the eliminatory criteria and at least 3 yes / 4 of the essential criteria.

**N.B: A single bidder cannot be awarded more than two lots.**

**14. Period of validity of the bids:**

The bidder is bound by his bid for a period of sixty (60) days with effect from the deadline fixed for the submission of the bids.

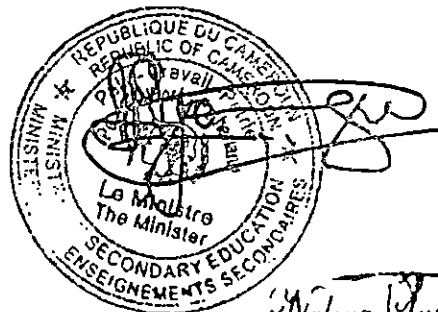
**15. Complementary Information:**

Complementary information can be obtained from the **Ministry of Secondary Education- Department of Financial and Material Resources, Sub-department of Budget, Services of Public Contracts, Block « C » room 813, Tél. 222 23 43 59.**

**16. Fight against corruption and bad practices:**

For any attempt of corruption or bad practices, please call the MINMAP or send the SMS to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48. CONAC call: 1517.

Yaounde the 06 AVR 2021  
The Minister of Secondary Education,



**Copies:**

- MINMAP;
- ARMP/PCJ;
- Chairman ITB;
- Notice Board;
- Chrono /Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
=====

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRES  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DIRECTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES ET MATERIELLES  
=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET  
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
=====

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
=====

SECRETARIAT GENERAL  
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL  
AND MATERIAL RESOURCES  
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
=====

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

## **PIECE N° I**

### **LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

**Objet:** CONSULTATION N°02/DC/MINESEC/CMPM/2021 DU 06-04-2021

LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERES DES SALLES MULTIMEDIA DE  
CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
DES REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST  
POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE  
EN TROIS (03) LOTS**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution des projets sur fonds COVID-19, le Ministre des Enseignements Secondaires envisage de conclure des contrats avec des prestataires, pour l'équipement en mobiliers des salles multimédia de certains établissements d'enseignement secondaire des régions du Centre, du Sud et de l'Est pour l'enseignement à distance et la formation continue en trois (03) lots.

Je vous invite dès lors à soumissionner pour l'exécution des Lettres-Commandes relatives au projet cité en objet.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif comprenant les prestations à exécuter, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le 30-04-2021 à 13h 00, sous enveloppe scellée adressée au Maître d'Ouvrage avec la mention :

**« DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021  
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE  
RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERES DES SALLES MULTIMEDIA DE CERTAINS  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS DU CENTRE,  
DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION  
CONTINUE EN TROIS (03) LOTS) ».**

Les offres seront remises le 30-04-2021 à 13h 00 au plus tard au Ministère des Enseignements Secondaires, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bâtiment « C » porte 813, Tél. 222 23 43 59 et dépouillées le même jour à 14h, dans la salle des Conférences du Ministère des Enseignements Secondaires.

Votre offre devra être chiffrée en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et en Toutes Taxes Comprises (TTC), et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le délai maximal d'exécution des prestations est de quatre-vingt-dix (90) jours.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée. /-

# PIECE N° II

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

#### Article 1<sup>er</sup>-Contenu du Dossier de Consultation

- 1.1 Le Dossier de Consultation décrit les prestations faisant l'objet de la Lettre-Commande, fixe les procédures de la Consultation et stipule les conditions d'exécution de la Lettre-Commande.
- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) La lettre d'invitation à soumissionner ;
  - (b) la description des prestations ;
  - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif ;
  - (d) Le projet de Lettre-Commande.
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

### 2.2 - PREPARATION DES OFFRES

#### Article 2 - Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

#### Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

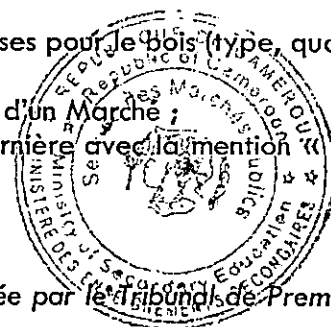
L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission timbrée, datée et signée ;
- (b) Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- (c) Le Devis Estimatif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- (d) L'engagement sur l'honneur à respecter les caractéristiques techniques requises pour le bois (type, qualité, essence et taux de séchage du bois) ;
- (e) Les références au moins une preuve de livraison d'une Lettre-Commande ou d'un Marché ;
- (f) Le projet de Lettre-Commande paraphé à chaque page et signé à la dernière avec la mention « lu et approuvé » ;
- (g) Le Descriptif des prestations ;
- (h) Le Dossier Administratif complet comprenant :
  1. Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois, délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;
  2. Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
  3. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;
  4. Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de Consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (Cinquante mille Francs CFA) ;
  5. Attestation de Non Redevance en cours de validité, délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;
  6. Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;
  7. Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;
  8. Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité ;
  9. Engagement sur l'honneur à respecter les caractéristiques techniques requises pour le bois (type, qualité, essence et taux de séchage du bois) ;
  10. Prospectus ou dessin de la table et de la chaise à fournir.

L'absence ou la non-conformité d'un document justificatif de l'une des pièces ci-dessus, 48 heures après le délai de grâce, entraîne l'élimination de l'offre.

#### Article 4 - Offre

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission, le lieu d'exécution et la nature des prestations ainsi que les prix :



- a. Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) ;
  - b. Toutes Taxes Comprises (TTC).
- 4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des prestations dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires ;
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre-Commande.

**Article 5 - Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en Francs CFA.

**Article 6 - Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de **soixante (60) jours** à compter de la date de dépôt des offres.

## 2.3 - DEPOT DES OFFRES

**Article 7 - Cachetage et marquage des offres**

Sous peine de rejet, les soumissionnaires placeront dans une enveloppe, **un (01) original** et les **six (06) copies** marquées comme tels :

- (a) Adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ;
- (c) Cette enveloppe devra être scellée et ne comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

**Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

## 2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

**Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à ladite ouverture des offres le .....**2021 à 14 heures** précises dans la salle des Conférences du Ministère des Enseignements Secondaires.

**Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## 2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

**Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins- disante à l'issue de l'évaluation.

**Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande.**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la Consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-Commande ;
- d) Le délai d'exécution.

**Article 13 - Signature de la Lettre-Commande**

Dans les **quinze (15) jours** suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.



**PIECE N° III**  
**MODELES ET PIECES**

**3.1.LETTRÉ DE SOUMISSION**

Date : .....

**« DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021  
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE  
RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERES DES SALLES MULTIMEDIA DE  
CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES  
REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A  
DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE EN TROIS (03) LOTS».**

*A Madame le Ministre des Enseignements Secondaires*  
Yaoundé

Madame le Ministre,

Après avoir examiné le Dossier de Consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, proposons de livrer les équipements, conformément à la Demande de Cotation susvisée, pour la somme de Hors Taxes (en lettres et en chiffres) de F CFA et Toutes Taxes Comprises, en lettres et en chiffres) de F CFA.



Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à réaliser les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **soixante (60) jours** à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution de la Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération. /-

Le .....

Signature .....

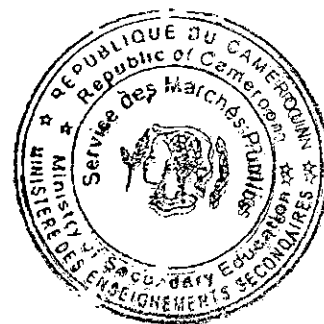
Nom et qualité du signataire pour le compte du  
Candidat

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC**  
**« DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021**  
**LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE**

**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DE CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE EN TROIS (03) LOTS ».**

**3.2. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (Pour un Lot)**

N°	Désignation	U	PU en chiffres	PU en lettres
1	<p><b>Chaise en bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (0.45x0.45x0.95) (LXWXH) m</li> </ul>	U		
2	<p><b>Table en bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (1400x700x800) (LXWXH) mm</li> </ul>	U		



# COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC

« DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021

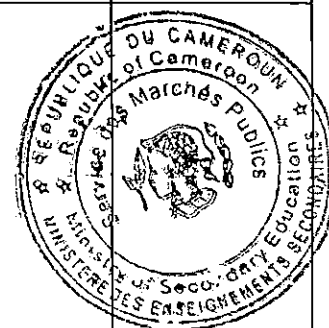
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DE CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE EN TROIS (03) LOTS ».

## 3.3. DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (Pour un Lot)

**NB:** Les quantités sont celles représentant l'ensemble des quantités des deux établissements par lot, par conséquent la quantité par établissement en est la moitié.

N°	Désignation	U	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	<p><b>Chaise en bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (0.45x0.45x0.95) (LXWXH) m</li> </ul>	U	60		
2	<p><b>Table en bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (1400x700x800) (LXWXH) mm</li> </ul>	U	22		
<b>MONTANT TOTAL HT</b>					
TVA (19,25%)					
IR (2,2% ou 5,5%)					
<b>MONTANT TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					



Arrêté le présent devis à la somme de **FCFA TTC**.....

**PIECES N°IV**  
**PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/DC/MINESEC/CIPM/2021  
PASSEE APRES

« DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021  
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DE  
CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS  
DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE  
ET LA FORMATION CONTINUE EN TROIS (03) LOTS ».**

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

TITULAIRE : .....

NUMERO CONTRIBUTABLE : .....

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE : .....

NUMERO COMPTE : .....

ADRESSE ..... BP : .....

.....  
TEL/FAX: .....

OBJET : EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DES LYCEES CLASSIQUES/TECHNIQUES DE.....  
DE LA REGION DE ..... POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE  
(LOT.....)

MONTANT :

TOTAL HORS TAXES (EN F CFA)	
TVA (19, 25%) (EN F CFA)	
IR (5,5%ou 2,2%) (EN F CFA)	
TOTAL TOUTES TAXES (EN F CFA)	
NET A PAYER (EN F CFA)	



DELAI : Le délai maximal de livraison est de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

FINANCEMENT : FONDS SPECIAL CAS COVID-19-MINESEC

IMPUTATION : 54-99-974-03-330010-2261

SOUSCRITE LE : .....

SIGNEE LE : .....

NOTIFIEE LE : .....

ENREGISTREE LE : .....

ENTRE :

L'Etat du Cameroun représenté par Madame le Ministre des Enseignements Secondaires. Ci-après désignée : **LE MAITRE D'OUVRAGE**

D'UNE PART,

ET

L'ENTREPRISE : .....

NUMERO CONTRIBUTUABLE : .....

NUMERO REGISTRE DE COMMERCE : .....

NUMERO COMPTE : .....

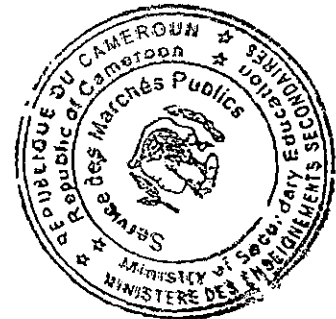
ADRESSE : .....

BP : .....

TEL/FAX : .....

Représentée par : .....

Ci-après désignée : **LE COCONTRACTANT**



D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

# SOMMAIRE

## Chapitre I : Généralités

- Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Lettre-Commande
- Article 2 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande
- Article 3 : Définitions, attributions et nantissement
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 5 : Normes
- Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication
- Article 9 : Ordres de service

## Chapitre II : Clauses Financières

- Article 10 : Cautions
- Article 11 : Montant de la Lettre-Commande
- Article 12 : Lieu et modalités de paiement
- Article 13 : Variation des prix
- Article 14 : Intérêts moratoires
- Article 15 : Pénalités de retard
- Article 16 : Régime fiscal et douanier
- Article 17 : Timbres et enregistrement de la Lettre-Commande

## Chapitre III : Exécution des prestations

- Article 18 : Délai, Durée et Lieu de livraison des équipements
- Article 19 : Rôles et responsabilités du Cocontractant
- Article 20 : Transport et Assurances

## Chapitre IV : Réception

- Article 21 : Réception
- Article 22 : Délai de garantie
- Article 23 : Délai définitive

## Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 24 : Résiliation de la Lettre-Commande
- Article 25 : Cas de force majeure
- Article 26 : Différends et litiges
- Article 27 : Edition et diffusion de la Lettre-Commande
- Article 28 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande.

## Titre II : Descriptif des fournitures

## Titre III : Bordereau des Prix Unitaires

## Titre IV : Détail Quantitatif et Estimatif.



# **Titre I: Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

## **Chapitre I : Généralités**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande a pour objet l'équipement en mobiliers des salles multimédia des Lycées Classiques/Techniques de ..... de la Région de ..... pour l'enseignement à distance et la formation continue, suivant les spécifications techniques définies dans Descriptif des Fournitures (DF) et les quantités du Devis Estimatif et Quantitatif.

### **Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande est passée après Avis de Consultation pour une Demande de Cotation n°...../DC/MINESEC/CIPM/2021 du \_\_\_\_\_

### **Article 3 : Définitions, attributions et nantissement**

#### **3.1 Définitions et attributions**

Le Maître d'Ouvrage est le **Ministre des Enseignements Secondaires**

Il veille à la conservation des originaux des documents des Lettres-Commandes et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet.

- Le Chef de service est le point Focal CAS COVID-19 du MINESEC qui est le **Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) du MINESEC**

Il veille au respect des Clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.

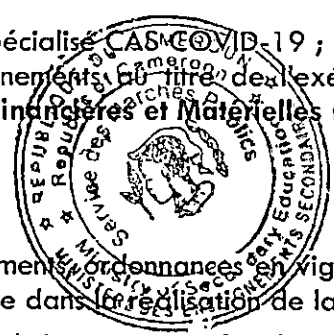
- L'Ingénieur de la Lettre-Commande est le Chef SMIMES de la région correspondante au MINESEC, ci-après désigné l'Ingénieur.

Il veille au respect des Spécifications Techniques et à la qualité des prestations.

- Le Cocontractant est : \_\_\_\_\_

#### **3.2. Nantissement**

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses est : Le Ministre des Finances ;
- Le responsable chargé du paiement est le Payeur Spécialisé CAS COVID-19 ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre- Commande est le **Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) du MINESEC.**



### **Article 4 : Langue, loi et réglementation Applicables**

La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

Le Cocontractant s'engage à observer les lois règlements ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-Commande.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature de la présente Lettre-Commande venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

### **Article 5 : Normes**

- 5.1. Les équipements livrés en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes fixées dans la Description des Prestations et lorsqu'aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun, cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.
- 5.2. Le Cocontractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

### **Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. La soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires aux Spécifications Techniques des Fournitures (STF) ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

4. Les Spécifications Techniques des Fournitures (STF) ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la présente Lettre-Commande, tels que par ordre de priorité :
6. Les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis relatif à la décomposition des prix forfaitaires ou de sous détail des prix unitaires ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007.

**Article 7 : Textes généraux applicables**

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code transparence et de bonne gouvernance ;
2. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. La loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
4. Le décret N° 2020/366 du 20 Juin 2020 portant Code des Marchés Publics ;
5. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
7. Le décret n°2012/267 du 11 Juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
8. Le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
9. Le décret n°2020/3221/PM du 22 Juillet 2020 fixant la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ;
10. L'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres ;
11. L'arrêté n°33/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;
12. La circulaire n°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
13. Les textes régissant les corps de métiers ;
14. Les normes en vigueur.



**Article 8 : Communication**

1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :
  - a- Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire à Monsieur le Directeur Général de \_\_\_\_\_
  - b- Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Madame le **Ministre des Enseignements Secondaires** avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de Service et à l'ingénieur.
2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'ouvrage, avec copie au Chef de service et à l'ingénieur.

**Article 9 : Ordres de service**

9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de service de la Lettre-Commande avec copie à l'ingénieur et au Payeur Spécialisé CAS COVID-19.

9.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la Lettre-Commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef de service avec copie, à l'Ingénieur et au Payeur Spécialisé CAS COVID-19. Le visa préalable du Ministre des Finances/CAS COVID-19 sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

9.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du projet seront directement signés par le chef de service de la Lettre-Commande et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur avec copie au Maître d'Ouvrage.

9.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur.

9.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations, pour cause d'intempéries, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

9.6 Les ordres de service prescrivant les prestations nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'un entretien normal qui apparaîtraient dans les équipements pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

9.7 Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de service et l'Ingénieur.

9.8 Le Cocontractant dispose d'un délai de **quinze (15) jours** pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

## Chapitre II : Clauses financières

### ARTICLE 10 – CAUTIONS

#### 10.1 Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif garantissant l'exécution intégrale des prestations est fixé à **cinq pour cent (5%)** du montant TTC de la Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un **(01) mois** suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

#### 10.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est fixée à **dix pour cent (10%)** du montant TTC de la Lettre-Commande. Cette retenue peut être remplacée par un cautionnement du montant correspondant délivré par une banque de premier ordre agréée par le MINFI qui devra être fourni avant le versement de chaque acompte.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

#### 10.3 Cautionnement d'avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage pour l'exécution de la présente Lettre –Commande.

### Article 11 : Montant de la Lettre-Commande

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort de l'extrait du *devis estimatif et quantitatif* est de :

	MONTANT EN CHIFFRES	MONTANT EN LETTRES
MONTANT TOTAL HT (EN F CFA)		
TVA (19,25%) (EN F CFA)		
AIR (2,2% ou 5,5%) (EN F CFA)		
MONTANT TTC (EN F CFA)		
NET A PAYER (EN F CFA)		



**Article 12 : Mode de paiement**

12.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant, dans les conditions indiquées dans la Lettre-Commande, le Cocontractant s'engage par les présentes à exécuter les prestations conformément aux dispositions de la Lettre-Commande.

12.2. Les paiements s'effectueront au compte N° \_\_\_\_\_ ouvert à la banque \_\_\_\_\_ au nom du Cocontractant.

12.3. Le Cocontractant est rémunéré en un versement unique sur présentation d'une facture en Cinq (05) exemplaires, dont l'original timbré dûment revêtu de la liquidation du gestionnaire de crédits.

**Article 13 : Variation des prix**

Les prix sont fermes et non révisables.

**Article 14 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément au Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

**Article 15 : Pénalités de retard**

14.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000<sup>è</sup>) du montant TTC du marché de base par jour, calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande,
- b. Un millième (1/1000<sup>è</sup>) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

14.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre-Commande de base avec ses avenants.

**Article 16 : Régime fiscal et douanier**

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur en République du Cameroun à sa date de signature.

**Article 17 : Timbres et enregistrement**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

**Chapitre III : Exécution des prestations**

**Article 18 : Délai, durée et lieu de livraison des fournitures**

L'ensemble des prestations faisant l'objet de la présente Lettre-Commande devra être livré dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer la livraison des fournitures.

Ce délai comprend ceux que se réserve le Maître d'Ouvrage pour vérifier l'effectivité des prestations, la durée d'approvisionnement quelle qu'en soit l'origine, le temps nécessaire à l'exécution des clauses techniques particulières, ainsi que les périodes dues aux éventuels problèmes de transport.

Si par suite des circonstances quelconques, le Cocontractant s'estimait raisonnablement fondé à présenter une demande de prolongation de délai, celle-ci serait examinée par le Maître d'Ouvrage.

La livraison des fournitures se fera dans les établissements conformément au tableau ci-après :

LOTS	REGIONS	ETABLISSEMENTS
1	CENTRE	Lycée Classique de NANGA EBOKO
		Lycée Classique D'ESEKA
2	SUD	Lycée Technique de KRIBI
		Lycée Technique d'AMBAM
3	EST	Lycée Technique de BERTOUA
		Lycée Classique de YOKADOUMA

**Article 19 : Rôle et responsabilité du Cocontractant**

19.1 Le cocontractant est responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage, de l'organisation et de la conduite des opérations de livraison.

Les prestations seront exécutées selon les règles de l'art, conformément aux Spécifications Techniques des Fournitures

A cet effet, le Cocontractant devra prendre toutes les mesures nécessaires à cette opération. Le Cocontractant reste responsable de la totalité des interventions.

19.2 La sous-traitance n'est pas autorisée dans le cadre de La présente Lettre-Commande.

## **Article 20 : Transport et Assurances**

### **20.1 Emballage pour le transport**

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### **20.2 Assurance**

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

## **Chapitre IV : Réception**

### **Article 21 : Réception provisoire**

Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Chef de service avec copie à l'Ingénieur l'organisation d'une visite technique préalable à la réception, qui sera sanctionnée par un Procès-verbal de réception technique.

La Commission de ladite visite technique sera composée des membres ci-après :

- Le Cocontractant ;
- L'Ingénieur de La présente Lettre-Commande (Rapporteur) ;

La Commission de réception provisoire sera composée des membres suivants :

**Président :** Le Ministre des Enseignements Secondaires ou son représentant.

**Membres :**

- i. Le Point Focal CAS COVID-19 du MINESEC ;
- ii. Le Chef de Service de La présente Lettre-Commande ou son représentant ;
- iii. Le Cocontractant ou son représentant ;
- iv. Le Chef de Service des Marchés Publics au MINESEC ou son représentant ;
- v. Le Comptable-matières CAS COVID-19 du MINESEC ;
- vi. Le représentant du MINMAP (Observateur).

**Rapporteur :** l'Ingénieur de La présente Lettre-Commande (Chef SMIMES de la région)

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins trois (3) jours avant la date de réception.

Le Cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins deux (2) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la Commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception des prestations s'il y a lieu.

L'ingénieur doit organiser une réception technique avant la réception provisoire.

La visite de réception fera l'objet d'un procès-verbal signé sur le champ par tous les membres de la Commission.

Le procès-verbal de réception précise ou fixe la date d'achèvement des prestations.

Cette Commission vérifiera la qualité et la conformité des prestations par rapport aux caractéristiques définies dans le Descriptifs des Fournitures et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

### **Article 22 : Délai de garantie**

Le délai de garantie est de trois (03) mois.

### **Article 23 : Réception définitive**

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de **quinze (15) jours** à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.



## Chapitre V : Dispositions diverses

### **Article 24 : Résiliation de la Lettre-Commande**

La Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu Titre V, Chapitre I, Section II, sous-section I du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux **articles 74, 75 et 76** du **CCAG** notamment dans l'un des cas suivants :

- Retard de plus de dix (10) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de dix (10) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Cocontractant.

### **Article 25 : Cas de force majeure**

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoquée et les preuves fournies par le Cocontractant.

### **Article 26 : Différends et litiges**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

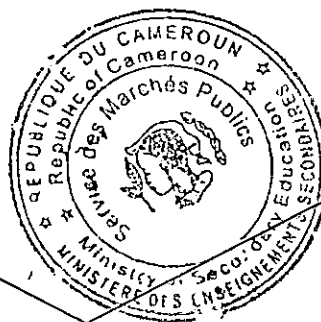
Au cas où celui-ci n'est pas possible, tout différend découlant de l'exécution de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par les Tribunaux Administratifs compétents du Cameroun.

### **Article 27 : Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande**

Vingt (20) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Chef de service pour diffusion.

### **Article 28 ET DERNIER : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant par la même autorité.



## TITRE II : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prestations objets de la présente Consultation portent sur l'équipement en mobiliers des salles multimédia de certains établissements d'enseignement secondaire pour l'enseignement à distance et la formation continue de la manière suivante :

LOT1=LOT2= LOT3

N°	Désignation	U	QTE
1	<b>Chaise en bois :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (0.45x0.45x0.95) (LXWXH) m</li> </ul>	U	60
2	<b>Table en bois :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (1400x700x800) (LXWXH) mm</li> </ul>	U	22

## TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT 1=LOT 2= LOT 3

N°	Désignation	U	PU en chiffres	PU en lettres
1	<b>Chaise en bois :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (0.45x0.45x0.95) (LXWXH) m</li> </ul>			
2	<b>Table en bois :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériau : bois de type mi-dur ;</li> <li>• Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ;</li> <li>• Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord);</li> <li>• Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ;</li> <li>• Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (1400x700x800) (LXWXH) mm</li> </ul>	U		



# TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

LOT 1=LOT 2= LOT 3

**NB:** Les quantités sont celles représentant l'ensemble des quantités des deux établissements par lot, par conséquent la quantité par établissement en est la moitié.

N°	Désignation	U	QTE	PU	PRIX TOTAL
1	<b>Chaise en bois :</b> • Matériau : bois de type mi-dur ; • Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ; • Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord); • Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ; • Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (0.45x0.45x0.95) (LXWXH) m	U	60		
2	<b>Table en bois :</b> • Matériau : bois de type mi-dur ; • Qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défauts tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures d'abattage ; • Essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (Ayous ou Frake pour des régions du Nord et l'Extrême-Nord); • Taux de séchage du bois : Taux d'humidité de 17 à 23% maximum ; • Finition des surfaces et des arrêtes : ponçage mécanique et manuel des surfaces planes, arrondissement des arrêtes. Vernissage en deux couches (couche de fond-dur et vernis marin) Dimension : (1400x700x800) (LXWXH) mm	U	22		
<b>MONTANT TOTAL HT</b>					
TVA (19,25%)					
IR (2,2% ou 5,5%)					
<b>MONTANT TTC</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					

Arrêté le présent devis à la somme de FCFA TTC.....



## PIECE IV

### MODELE D'ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR A RESPECTER LE TYPE DE BOIS

Je soussigné.....[indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la société, l'entreprise ou le groupement<sup>(8)</sup>..... dont le siège social est à ..... inscrite au registre du commerce de..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Consultation y compris les additifs N°..... [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

Me soumetts et m'engage à me conformer et à respecter les caractéristiques techniques requises suivantes :

- Le type de bois : mis dur ;
- La qualité du bois : bois saint, ne comportant pas de défaut tels que : les nœuds, les fentes, les fissures, les corps étrangers ou de fractures ;
- Les essences : Sapelli, Iroko, Doussier ou Bibinga (ayous ou frake pour des régions du Nord et de l'Extrême-nord) ;
- Le taux de séchage de bois : taux d'humidité de 1è à 23% maximum.

NB : la même essence est utilisée pour les tables et les chaises.

En foi de quoi, je délivre le présent engagement pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature de-----

En qualité de-----

Dûment autorisé à signer l'engagement  
pour et au nom de-----



PASSEE APRES

**DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021  
LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE**

**AVEC L'ENTREPRISE : (*Raison sociale et adresse du COCONTRACTANT*)**

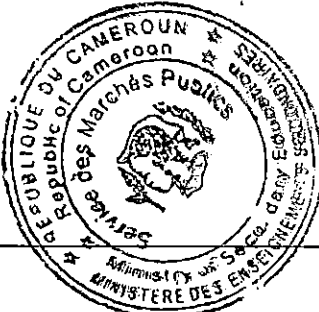
**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DE  
CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE LA REGION  
DE .....  
POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE  
(LOT.....)**

**MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

**MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

<b>MONTANT HTVA (EN F CFA)</b>	
<b>T.V.A. 19,25% HTVA (EN F CFA)</b>	
<b>I.R. 2,2% ou 5,5% HTVA (EN F CFA)</b>	
<b>MONTANT TTC (EN F CFA)</b>	
<b>NET À PAYER (EN F CFA)</b>	

**DELAI D'EXECUTION : Quatre-vingt-dix (90) jours.**

<b>Lue et acceptée par le Cocontractant</b>	
Yaoundé, le.....	
<b>Signée par le Maître d'Ouvrage,</b>	
Yaoundé, le.....	
<b>Enregistrement</b>	

# ANNEXES

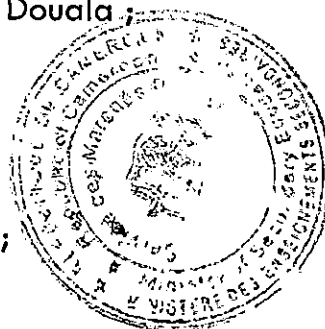
## LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI

### A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP: 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP : 2 933 Douala ;
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), BP : 600 Douala ;
4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP : 1 925 Douala ;
5. Citi Bank Cameroun (CITIGROUP) , BP : 4 571 Douala;
6. Commercial Bank-Cameroon (CBC) , BP : 4004 Douala ;
7. Ecobank Cameroun (ECOBANK) , BP : 582 Douala;
8. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank) , BP : 6 578 Yaoundé;
9. Société Commerciale de Banques-Cameroon (SCB-Cameroon), BP : 300 Douala ;
10. Société Générale Cameroun (SGC), BP : 4042 Douala ;
11. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) , BP : 1 784 Douala ;
12. Union Bank of Cameroon PLC(UBC) , BP : 15 569 Douala;
13. United Bank for Africa (UBA) , BP : 2 088 Douala;
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
15. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), BP: 4 593 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), BP : 30388 Yaoundé.

### B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. Activa Assurances, BP : 12 970 Douala ;
18. Assurance et Réassurance Africaine (AREA) SA, BP : 18 404 Douala ;
19. Atlantique Assurances, S.A, BP 2933 Douala ;
20. Beneficial General Insurance S.A, BP 2328 Douala ;
21. CPA S.A, BP 54, Douala ;
22. Nsia Assurances, 2759 Douala ;
23. SAAR S.A, BP 1011, Douala ;
24. Saham Assurances S.A, BP 11 315 Douala ;
25. Chanas Assurances, BP: 109 Douala ;
26. PRO ASSUR S.A, BP : 5963 Douala ;
27. Zenithe Insurance, BP: 1 130 Yaoundé.



**GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES**  
**DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 DU 06-04-2021**  
**LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DE CERTAINS**  
**ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS DU CENTRE,**  
**DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION**  
**CONTINUE EN TROIS (03) LOTS**

PIECE N°	DESIGNATION	OUI	NON
<b>PIECES ADMINISTRATIVES</b>			
A.1	Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrés par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire ;		
A.2	Une Attestation pour soumission (APS) délivrée par la CNPS, en cours de validité et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;		
A.3	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances suivant les critères de la COBAC dont la liste est jointe en annexe ;		
A.4	Une quittance attestant le paiement des frais d'achat du Dossier de consultation, d'un montant de F CFA 50 000 (cinquante mille Francs CFA) ;		
A.5	Attestation de Non Redevance en cours de validité ; délivrée par le Chef de centre des Impôts du ressort ;		
A.6	Copie certifiée conforme du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, en cours de validité ;		
A.7	Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en cours de validité ;		
A.8	Attestation et plan de localisation de l'entreprise signés du chef de centre des impôts du ressort en cours de validité.		
<b>EVALUATION TECHNIQUE</b>			
B.1	<b>PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE</b> Présentation des documents lisibles, séparés par les intercalaires de couleur et présentés dans l'ordre demandé dans la Consultation		
B.2	<b>REFERENCE DE L'ENTREPRISE</b> Preuve d'un moins une livraison d'une Lettre-Commande ou d'un Marché		
B.3	Engagement sur l'honneur à respecter les caractéristiques techniques requises pour le bois (type, qualité, essence et taux de séchage du bois).		
B.4	Prospectus ou dessin de la table et de la chaise à fournir.		
B.5	<b>Descriptif des Fournitures, paraphé à chaque page et signé à la dernière avec la mention « lu et approuvé »</b>		
<b>TOTAL NOTE TECHNIQUE</b>			
<b>CRITERES ELIMINATOIRES</b>			
1	Dossier administratif incomplet ou pièce administrative non conforme 48 H après l'ouverture des offres ;		
2	Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;		
3	Présence dans la liste des entreprises ayant abandonné l'exécution des marchés établie par le MINMAP ;		
4	Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;		
5	Note technique inférieure à 3 Oui/4.		



# MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESEC

DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MINESEC/CIPM/2021 du 06-04-2021

LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS DES SALLES MULTIMEDIA DE CERTAINS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES REGIONS DU CENTRE, DU SUD ET DE L'EST POUR L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE ET LA FORMATION CONTINUE EN TROIS (03) LOTS

Date limite de remise des offres.....

N°	NOM DES SOUMISSIONNAIRES	ADRESSE	Conformité de l'offre		EXECUTION		PRIX TOTAL TTC	OBSERVATION
			OUI	NON	DELAI	LIEU		
1								
2								
3								
4								
5								

## MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

NOM :

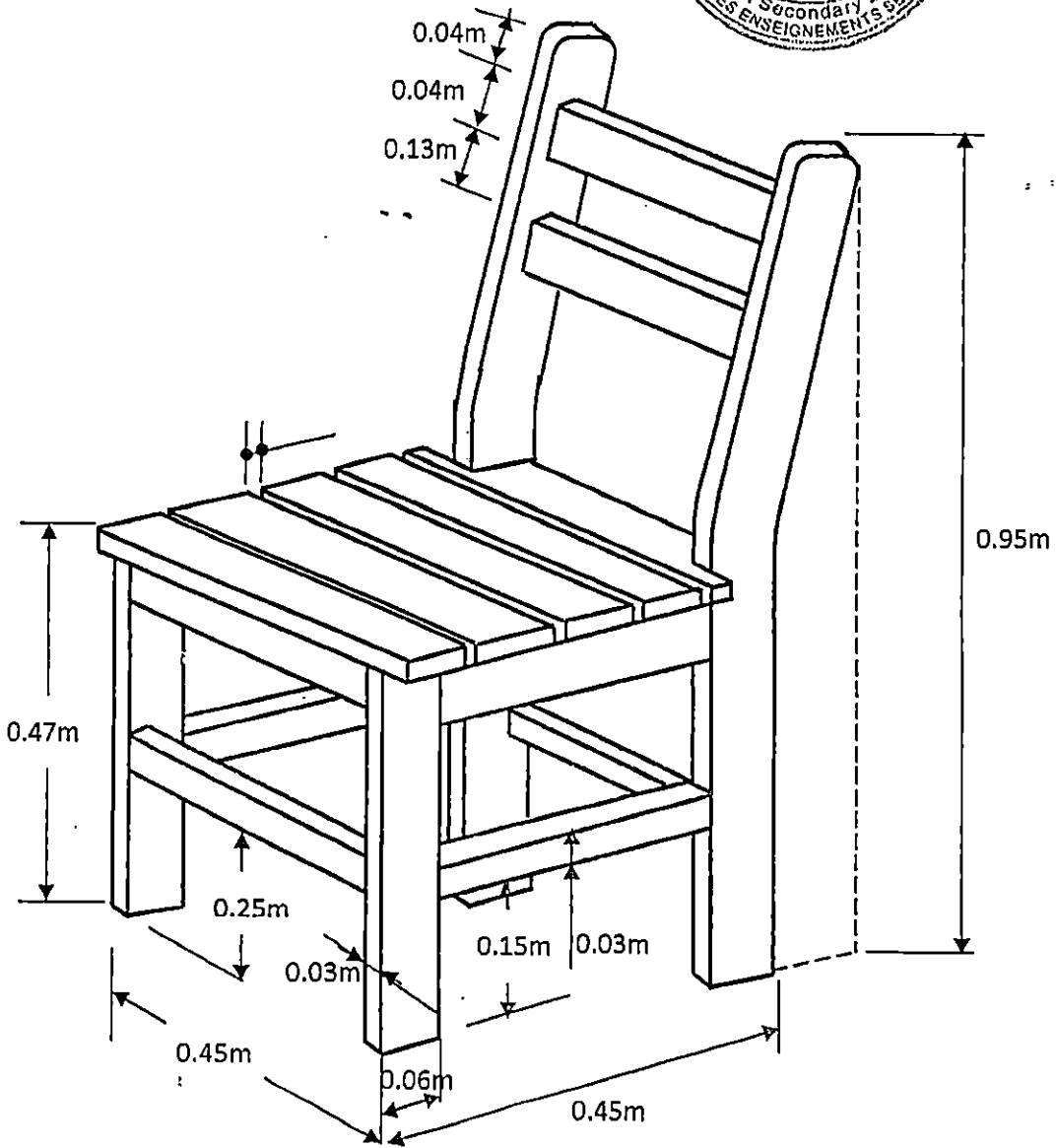
FONCTION

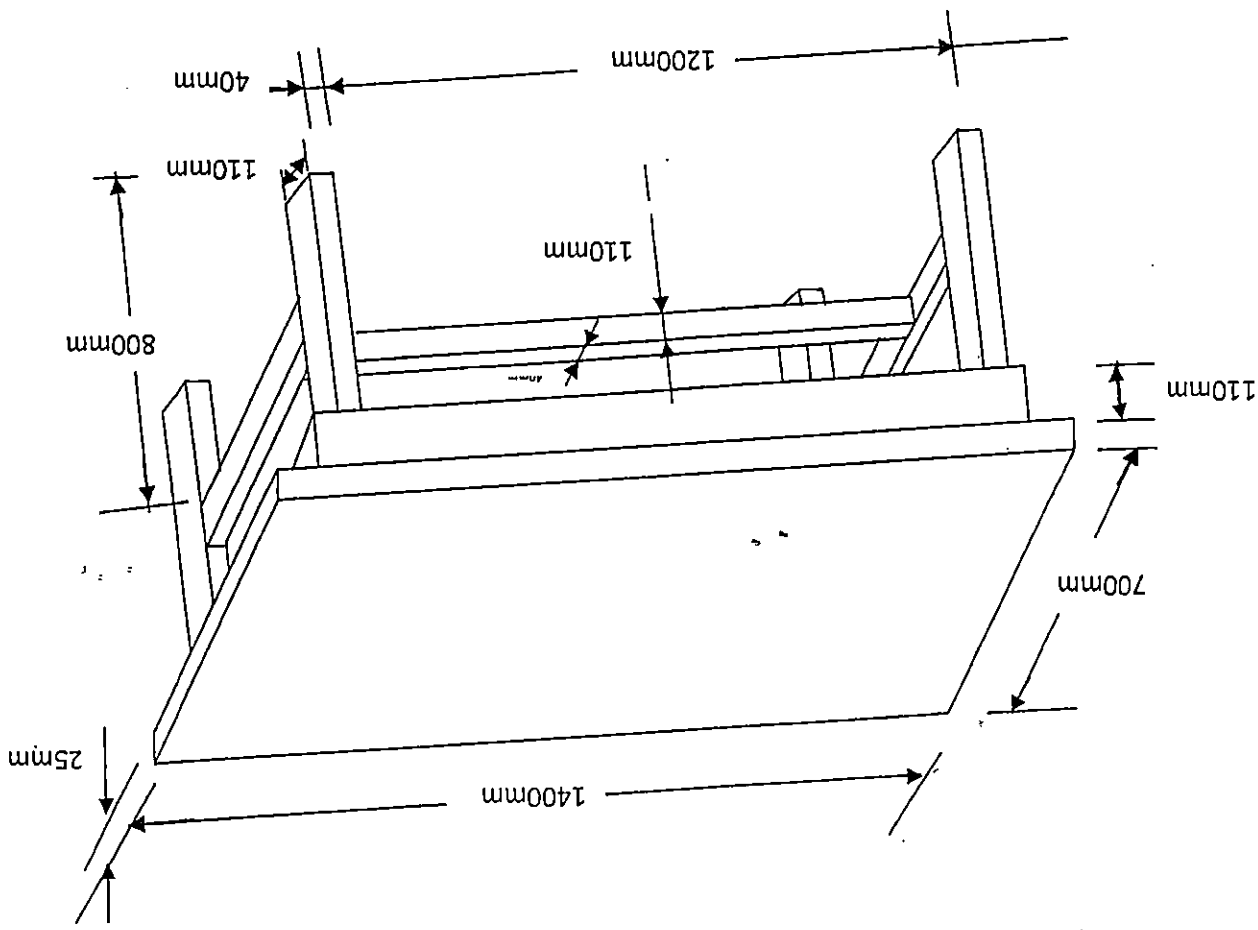
SIGNATURE





1) CHAISE





2) TABLE

